

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 21 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 13 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 51 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 52 — — soir, Omnibus.  
10 — — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Les éclaircissements commencent à se produire sur les nouvelles que les journaux de New-York nous avaient apportées au sujet du départ et de la prétendue abdication de l'empereur Maximilien.

Nous lisons dans le *Journal officiel* de Mexico, du 20 octobre :

« Sa Majesté partira après-demain pour Orizaba, où elle restera quelque temps, tant pour se trouver plus près du port de Vera-Cruz et à portée des courriers extraordinaires qu'elle attend d'Europe, que pour essayer si un changement de température ne finira pas par faire disparaître les fièvres intermittentes dont elle souffre depuis quelque temps. Le ministre de la maison impériale et une partie de la cour accompagneront Sa Majesté. »

Des correspondances d'une source extrêmement sérieuse, venues par le dernier paquebot américain, nous apprennent que l'arrivée du général Castelnau et l'attitude prise en même temps par les États-Unis avaient modifié les résolutions primitives de l'empereur Maximilien. La coïncidence de ce double fait lui avait paru changer profondément la situation.

Les motifs attribués par le *Journal officiel* au départ de l'empereur, sont dès lors invraisemblables.

D'autres renseignements nous permettent d'ajouter qu'avant son départ de Mexico, l'empereur Maximilien avait confié ses pouvoirs au maréchal Bazaine. Ce n'était pas là une abdication, sans doute, mais une pareille détermi-

nation de la part d'un prince aussi jaloux de son autorité, démontre que son voyage avait un but politique bien autrement grave que ne l'affirme le *Journal officiel* de Mexico.

En présence de ces informations dont la source ne nous est pas suspecte, il est permis de considérer comme un fait très-probable, et peut-être accompli à l'heure actuelle, le départ de l'empereur Maximilien pour l'Europe.

(La France.)

On lit dans le *Moniteur* :

Le maréchal Bazaine, parti de Mexico le 2 octobre, est arrivé à Puebla le 4 dans la soirée. Le départ du commandant en chef a eu pour but d'examiner directement l'état du pays et de calmer les inquiétudes que les efforts des dissidents cherchaient à répandre dans cette contrée.

L'absence du maréchal Bazaine ne lui a pas permis de recevoir et de transmettre au ministre de la guerre le rapport périodique sur la situation politique du pays. Une dépêche du colonel Van der Smissen, commandant la légion belge, rend compte de la tentative infructueuse d'un détachement de ce corps pour enlever Ixmiquilpan, occupé le 23 septembre par l'ennemi, sans que la garnison mexicaine ait essayé de le défendre. La colonne belge, forte de 250 hommes d'infanterie, transportés sur des voitures, et de deux compagnies montées, a pénétré dans la ville, enlevant les barricades sous un feu très-violent. L'ennemi, embusqué dans une église crénelée, lui a fait subir de telles pertes que le colonel Van der Smissen, voyant tomber autour de lui onze officiers tués ou blessés, dut se résigner à la

retraite, et il rentra, le 25 au soir, à Tula, après vingt-six heures de marche et quatorze heures de combat.

Dans la nuit du 11 au 12 septembre, Corona, à la tête de 2,000 hommes, a voulu enlever un poste français situé près de Mazatlan, que gardait le capitaine de la Taste avec 100 hommes. Une avant-garde mexicaine, au lieu de donner l'alarme au poste français, s'est ralliée à Corona. Nos hommes, surpris par une force si supérieure, ont lutté avec une extrême énergie, et deux compagnies de secours envoyées de Mazatlan, et appuyées par l'escadron du capitaine Adam, ont repoussé avec un complet succès la cavalerie ennemie, forte de plus de 200 hommes.

Le général Castelnau est arrivé à Vera-Cruz le 12 octobre, dans la soirée. Il y a été reçu par le capitaine Pierron, du 5<sup>e</sup> zouaves, chef du cabinet militaire de l'empereur Maximilien, et est parti le 13 pour Mexico.

La situation politique du cercle de Vera-Cruz est bonne; les esprits sont calmes; les déprédations des guérilleros sont à peu près nulles. Si les affaires ne sont pas plus actives, ce n'est pas faute de commandes, mais faute de bras pour les exécuter.

Les négociations relatives au traité de commerce austro-français commenceront sous peu de jours à Vienne. Chacun des deux pays y sera représenté par deux plénipotentiaires.

Pour l'Autriche : le baron de Beust et le ministre du commerce, M. de Wullerstorff; pour la France : M. le duc de Gramont, ambassadeur à Vienne, et M. Herbet, directeur

des consulats et affaires commerciales au ministère des affaires étrangères. Ces personnages ont reçu les pleins pouvoirs qui leur sont nécessaires.

On écrit de Vienne, le 19 novembre :

La *Nouvelle Presse libre* contient aujourd'hui un télégramme de Prague disant que le général Benedeck avait demandé satisfaction au comte de Clam-Gallas à cause du mémoire que celui-ci a publié. Ce bruit est au moins possible; l'incrimination dirigée contre le général Benedeck est trop grave pour que celui-ci puisse paraître l'ignorer complètement.

Au moment où j'écris ces lignes, la Diète hongroise va être rouverte. Il circule un bruit d'après lequel M. de Beust était intervenu encore ces jours-ci pour faire annoncer dans le rescrit royal quelques concessions et lui donner un ton aussi bienveillant que possible. Tout dépendra maintenant de la manière dont ce document sera accueilli. Que la Diète formule de nouveau une adresse, qu'elle renvoie le rescrit à la sous-commission ou qu'elle nomme pour cela une commission spéciale, c'est ce que le parti radical voudrait obtenir.

Toutefois, on peut se former une idée de la voie que la Diète va prendre. La gauche radicale s'étant définitivement séparée du parti Deak, les divers partis vont avoir prochainement l'occasion de mesurer leurs forces. D'après des calculs récents faits à Pesth, on croit que M. Deak disposera d'une majorité sinon imposante, pourtant assez grande.

Un arrangement est donc encore possible;

## FABLETTON.

3

## NARCISSE PAINCUI

HISTOIRE D'UN LÉGATAIRE UNIVERSEL.

(Suite et fin.)

Cependant, Philosophe, garçon discret et de bon conseil, avait été choisi pour confident par Narcisse lui-même.

— Ma tante a grande envie de me voir marié, disait le légataire universel, mais conviens qu'il me serait impossible de vivre chez elle avec femme et enfants. Elle court sur ses soixante-dix ans, je n'en ai pas trente; je puis voir venir.

— Hum! répliqua Philosophe, on a toujours tort de compter sur les souliers de qui n'est pas mort. Marie aurait fait ton bonheur. L'intérieur de M. Lafouglie est devenu un paradis, grâce à cette adorable petite femme.

— Est-ce donc ma faute si elle m'a trahi?

Philosophe hochait la tête.

— Mlle Léonore Duchêne est très-jolie et platt beaucoup à ta tante, dit-il. Suzanne Lillois est fort convenable sous tous les rapports. Marguerite et Ju-

lie Descarres ne sont point des partis à dédaigner. Si tu tiens à une dot arrondie, Charlotte Piment, avec ses yeux chassieux et sa taille artificielle, est à tes genoux.

— Fi! l'horreur!

— Nous avons encore Elisabeth, Lucile, Anna... Heureux Narcisse! tu n'as qu'à jeter le mouchoir. Moi pauvre cuistre, je tremble d'être condamné au célibat pour cause de famine, et ne puis, hélas! qu'envier ton sort.

— Joli sort! ai-je rien à moi? Ma diablesse de tante fait si bien que, d'année en année, je perds le vingtième de mon fonds.

— Comment cela?

— Elle m'a taxé à mille écus, et je n'ai jamais eu au maximum que deux mille francs de rente.

— Admirable! s'écria Philosophe en riant; quand ta tante aura quatre-vingt-dix ans et toi cinquante, tu seras sans le sou! Et même un peu auparavant, si je compte bien, car, outre ta pension, tu dépenses assurément quelque chose...

— Parbleu! je me ruine en gants, en voitures, en pièces pour les domestiques, en cornets de dragées. Mais, entre nous, mon cher, on ne vit pas jusqu'à quatre-vingt-dix ans!

— Ceci n'est point prouvé, Narcisse... Il y a trois centenaires dans notre arrondissement, et tu sais le commandement du Décalogue :

Père et mère honoreras,  
Afin de vivre longuement...

— Que me chantes-tu là?

— Je chante que Mme Sigismond Paincuit était dans sa jeunesse, au dire de ses contemporains, la plus respectueuse et la plus dévouée des filles. Elle passait les nuits à tricoter sans lumière pour subvenir aux frais de la maison paternelle. En définitive, marie-toi, je te le conseille... Tu feras le bonheur de ta tante.

— Charité bien ordonnée commence par soi!

— Proverbe de cancre! Narcisse.

A quarante ans, Narcisse n'était pas marié; mais Philosophe l'était bel et bien.

Petit à petit, le malheureux pédagogue avait économisé les trois mille francs strictement nécessaires pour ouvrir une école. A la vérité, M. Lafouglie, son bienfaiteur, d'une part, et, d'autre part, Marie, dame Lafouglie, étaient généreusement venus à son aide. Enfin, par surcroît de bonheur, une dot de vingt mille francs tomba des nues à la jeune ou-

rière qui consentait à partager son misérable sort.

Alors, par une série de petits prodiges, tous les Painsec étaient hors de gêne. Filles et garçons s'étaient, les uns et les autres, casés tant bien que passablement. Théophile, devenu colonel, épousa Léonore Duchêne, que la veuve Grossac affectionnait. Suzanne Lillois, renonçant à l'indécis Narcisse, accorda sans indécision sa blanche main au percepteur des contributions de Longnez. Marguerite et Julie Descarres, Elisabeth, Anna, Lucile et autres imitèrent ou même devancèrent un si sage exemple.

Grâce à la rouleur de sa dot, Charlotte Piment, aux yeux chassieux, s'était établie la première.

La bonne femme Grossac, âgée de quatre-vingts ans, semblait rajeunir. A la vérité, elle avait avantageusement modifié son régime alimentaire; elle buvait du bordeaux à tous ses repas, et, au dessert, un petit verre du meilleur malaga connu. Elle acheta un chapeau de velours neuf et une robe de soie puce, cessa d'aller au marché de Longnez, fit venir de Paris un lustre qu'elle garnit de bougies, renouvela son ameublement, et enfin donna des fêtes :

— Puisque tu vis comme un ours, dit-elle à Narcisse, je forcerai nos jeunes veuves et nos vieilles filles à venir ici même.

une sage tactique employée de la part du gouvernement saura, une fois de plus, déjouer les funestes désirs des pessimistes. L'empereur ne se rendra à Pesth que lorsque la Diète aura émis un vote au moins assez satisfaisant.

La Diète d'Innsbruck a été ouverte le 19 novembre. Dans le discours d'ouverture, le maréchal de la Diète a parlé de la nécessité de compléter et d'améliorer les dispositions du règlement de la défense du pays en prévision des orages à venir.

On écrit de Londres que le conseil de cabinet s'est réuni, le 19, à la résidence officielle du premier lord de la Trésorerie.

On affirme que ces réunions fréquentes du cabinet sont motivées par les dépêches que le gouvernement reçoit, par chaque malle, du ministre des affaires étrangères des Etats-Unis et du gouverneur du Canada. La situation devient de jour en jour plus critique.

Il y a eu samedi, à Edimbourg, dit l'*Evening Star*, une grande démonstration réformatrice. Près de 16,000 ouvriers se sont rendus processionnellement au parc de la Reine où ils ont tenu un immense meeting. On porte à 60,000 ou 80,000 le nombre des personnes présentes. Il y a eu le soir un grand meeting à couvert, auquel étaient présents M. Duncan et M. Lareu, qui ont prononcé des discours.

Le gouverneur de l'Irlande va, rapporte l'*Express*, renforcer les détachements militaires stationnés dans les villes irlandaises de l'Ouest.

On lit dans le *Freeman's Journal* :

« Ces jours derniers, avis a été donné à toutes les stations de police métropolitaine que le constable ou les constables qui captureront James Stephens, au cas où il reviendrait en Irlande, aura droit à une récompense de 1,000 livres sterling.

« Ceci tendrait à prouver que le gouvernement se doute que le *head-centre* ou chef suprême aura la témérité de revenir en Irlande, ainsi qu'il l'a hautement annoncé. »

Nous lisons dans les correspondances de l'*Union de l'Ouest*, à la date de Paris, 20 novembre :

Les dépêches diplomatiques de Madrid ne cessent de faire pressentir de graves événements en Espagne. L'action des sociétés secrètes sur l'armée est plus puissante que jamais ; les chefs de ces sociétés sont en rapport avec les comités de Paris, de Bruxelles ; Prim est un des agents les plus remuants de ces comités, et se dispose à recommencer une tentative insurrectionnelle. Ces comités et ceux qui les dirigent veulent que l'Espagne entre dans

le mouvement de l'Allemagne et de l'Italie, afin d'enlever à la Papauté tout espoir d'appui. Les puissances catholiques de l'Europe doivent être sacrifiées aux plans de réorganisation que nous voyons se poursuivre depuis six ou sept ans.

Les bruits les plus contradictoires circulent ici sur l'offre prétendue de Malte, faite par l'Angleterre au Souverain Pontife ; aujourd'hui on dément assez généralement cette nouvelle, quant à son actualité, et l'on prétend même qu'à cette heure le ministère Derby fait ses efforts pour empêcher le départ du Pape ; quoi qu'il en soit, la présence à Rome de M. Gladstone et de lord Clarendon, les fréquents voyages de M. Russell indiquent que l'Angleterre ne reste pas inactive. Que sortira-t-il de la cassette diplomatique ? il est impossible de le prévoir.

Mes lettres de Rome m'assurent que le Saint-Père reste toujours décidé à quitter Rome, si le libre exercice de son ministère apostolique ou sa dignité de souverain l'exigent, mais que d'un autre côté il ne se fait aucun préparatif en prévision de cette éventualité.

Le gouvernement de Florence, m'écrit-on, semble vouloir prendre définitivement une attitude de conciliation à l'égard de la cour de Rome. M. Ricasoli tient à prouver au monde qu'il est très-disposé à négocier avec le Saint-Siège : sa circulaire rappelant les évêques dans leurs diocèses et celle qu'il vient de publier où il dit expressément que « toute agitation soulevée relativement à la question romaine doit être déconseillée, réprimée, empêchée, » sont une manifestation de cette tendance ; le ministre italien espère arracher ainsi des concessions à Pie IX. Je puis vous assurer que M. Ricasoli a tenté auprès de deux personnes très-honorables et qui ont avec lui des liens de proche parenté, d'ouvrir des négociations directes avec le Saint-Père, mais des deux côtés il n'a obtenu qu'un refus péremptoire. En face de cette politique hypocrite qui craint d'aller droit au but, la fermeté de la cour de Rome fait un étrange contraste, et déconcerte les plans du ministère italien ; M. Ricasoli n'a devant lui que deux voies également périlleuses : ou se laisser conduire à Rome par le parti d'action, ou résister à ce parti, même par la force ; il faut imiter Cavour ou Ratazzi, marcher à un nouveau Castelfilardo ou à un second Aspremonte.

On persiste à parler du voyage de l'Impératrice à Rome, mes informations ne me permettent de rien vous préciser à cet égard ; le fait est que certains préparatifs dans le port de Toulon ont singulièrement accrédité cette nouvelle parmi la population de cette ville. Les échos de Compiègne ne m'apportent rien qui mérite de vous être signalé ; l'Empereur, dit-on, s'occupe activement de la question de réorganisation de l'armée et travaille plusieurs

heures par jour à l'étude des différents projets qui ont été présentés.

On écrit de Paris, le 20 novembre, au *Phare de la Loire* :

La commission de réorganisation militaire a dû se réunir aujourd'hui pour entendre le rapport de la sous-commission. On s'attend à voir paraître d'un jour à l'autre au *Moniteur* un aperçu du système adopté. Quoiqu'il en soit, le projet concernant la réforme militaire sera l'un des premiers soumis au Corps-Législatif, dont la session paraît décidément devoir s'ouvrir pendant la première quinzaine de janvier. On prête déjà à M. Thiers l'intention de combattre la réforme militaire, mais c'est là une assertion tout au moins prématurée, puisque les bases du projet ne sont pas encore définitivement arrêtées.

Le roi de Prusse a reçu hier M. Dreyse, l'inventeur du nouveau fusil à aiguille, qui lui a présenté un nouveau fusil de son invention. Il paraît que l'empereur des Français a également reçu, ces jours derniers, un inventeur qui lui a présenté un fusil supérieur, à ce qu'on assure, au fusil Chassepot, et dans tous les cas, d'une fabrication plus économique. Ce n'est pas sans une certaine inquiétude que je constate cette émulation dans la recherche des armes meurtrières, malgré l'axiome courant que la puissance même des moyens de destruction a pour effet d'en empêcher ou tout au moins d'en restreindre l'usage.

Une grande revue de la garnison de Madrid a été passée hier par le roi, à l'occasion de la fête de la reine Isabelle. Le télégraphe dit que la famille royale a été chaleureusement acclamée. Les lettres de Madrid du 17 sont moins roses. Elles constatent qu'il circule tous les jours à Madrid des bruits d'arrestations, de révolutions, de conspirations et même de machines infernales, qui entretiennent les habitants de cette capitale dans un état continuel d'alarme et rendent toutes les affaires impossibles. L'inactivité du commerce est telle que de Madrid à Malaga, deux villes reliées par un chemin de fer, l'écart du prix d'un hectolitre de blé a été quelquefois de 5 fr. 50 quand le transport ne coûterait que cinquante centimes au plus. On parle à Madrid d'un ministère Lersundi et Rios-Rosas. Les correspondances étrangères paraissent avoir beaucoup exagéré la portée d'une récente démarche faite par la duchesse de Montpensier auprès de la reine. La duchesse n'a pas insisté dans le sens libéral autant que cela a été dit, et il est également inexact que la reine ait accentué sa réponse dans le sens d'une résistance absolue. La reine aurait dit, au contraire, qu'elle ne demandait pas mieux que de faire des concessions libérales, mais qu'elle voulait pouvoir le faire sans crainte d'être débordée et que le moment actuel lui paraissait peu opportun.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Les ministres se sont réunis mercredi en conseil, au palais de Compiègne, sous la présidence de l'Empereur.

MM. Rouher et Fould, qui font partie de la commission relative à la réorganisation de l'armée, étaient revenus la veille de Compiègne fort avant dans la soirée, et, mercredi matin, à sept heures, ils repartaient pour cette résidence avec tous leurs collègues du cabinet.

— Un journal annonce que le travail concernant les préfectures et les sous-préfectures dû être soumis à la signature de l'Empereur dans le conseil qui a eu lieu mercredi à Compiègne.

Nous croyons savoir qu'un mouvement dans le personnel des préfectures et des sous-préfectures est en effet en préparation au ministère de l'intérieur ; mais ce travail, à ce qu'on nous assure, n'est pas encore définitivement arrêté, et, par conséquent, il n'a pu être signé par Sa Majesté.

— On pense que M. Henri Chevreau, préfet du Rhône, viendra prochainement à Paris, pour conférer avec M. le ministre du commerce et le président du conseil d'Etat, relativement à l'approbation nécessaire pour la constitution définitive de l'association des tisseurs de Lyon.

— Le vaisseau à trois ponts le *Souverain*, et le vaisseau de 2<sup>e</sup> rang le *Masséna* se préparent dans le port de Toulon, pour leur mission au Mexique.

Ces deux navires prendront cinq mois de vivres pour les équipages dont l'effectif est fixé à 555 hommes.

Le *Souverain* embarquera, de plus, trois mois de vivres pour 1,700 passagers, et le *Masséna* trois mois de vivres pour 1,500 hommes.

Le départ pour le Mexique aura lieu du 1<sup>er</sup> au 10 décembre.

— On raconte l'histoire suivante à propos du prince Napoléon :

« Pendant son dernier voyage, il se trouva dans une auberge et avait recommandé le plus strict incognito. Il échappa cependant à une personne de sa suite de l'appeler *monseigneur*. En partant, une servante dit à l'auteur de l'histoire : « Vous n'avez pas voulu le dire, mais je vois que le grand monsieur à qui vous parlez est un évêque. » Et aussitôt elle voulut se jeter à ses pieds pour lui demander sa bénédiction. »

## Chronique Locale et de l'Ouest

Jeudi dernier, les ouvriers terrassiers, occupés à déblayer les terres ensablées par

L'héritier présomptif ne se permit pas de contrecarrer sa vénérable tante : — « Les octogénaires sont sujets à radoter, et d'ordinaire ne vivent pas longtemps. » — Il se fit donc faire un habit noir à la mode et eut toute une douzaine de paires de gants paille complètement neufs, ceux de sa jeunesse étant complètement hors d'état de supporter un treizième nettoyage.

— Ami, lui dit Philosophe, l'idée fixe de ta tante est de te voir marier. Tu mûris ; hâte-toi !

— Ma tante fait des excès ; hier elle a bu du champagne et chantonné la *Grand'mère* de Beranger :

« Combien je regrette  
Mon bras si dodu,  
Ma jambe bien faite  
Et le temps perdu ! »

— Elle se moquait de toi, Narcisse ! prends-y garde !

Dix ans s'écoulèrent ainsi en corvées pour le neveu, en fêtes pour sa vieille tante qui arborait des robes neuves à chaque saison, voulait les plus belles étoffes, mettait des dentelles et portait des chapeaux à la mode.

Philosophe, qui avait des enfants charmants, élevait maintenant ceux du colonel Théophile et ceux de sa sœur Marie, dame Lafougliaie, citée en Corbeil pour le bonheur domestique dont elle jouissait. Philosophe alla trouver Narcisse et lui dit :

— Ta tante a quatre-vingt-dix ans, et toi tu ne dois plus avoir de quoi lui payer ta pension alimentaire.

— C'est vrai ! fit Narcisse ; ah ! j'ai eu bien tort de tant attendre, elle m'entertera !

— Marie-toi !

— Je n'ai plus de quoi acheter la corbeille de mariage. D'ailleurs, j'ai fait à Longnez une démarche malheureuse ; Mme veuve Lyonville m'a repoussé en me traitant de vieux pingre.

— Diable ! ceci est grave !

— Le pis est que ma tante me met à la portion congrue depuis qu'elle m'a ruiné. Elle ne cesse de me reprocher les morceaux, et refuse de m'avancer cent sous.

Cependant la vieille dame avait à ses gages un cordon bleu, n'allait plus qu'en voiture, donnait à dîner toutes les semaines et retenait sans cesse autour d'elle les enfants et les petits enfants des Painsec qu'elle comblait de cadeaux.

Quand la fille aînée de Marie, dame Lafougliaie, se maria le même jour que sa cousine Lise, fille du colonel Théophile, la tante Grossac s'inscrivit au contrat de la première pour cent mille francs, à celui de la seconde pour soixante.

Narcisse Paincuit eut une jaunisse dont il faillit mourir. Sa tante en personne lui sucrant ses tisanes.

Néanmoins, il ne mourut pas. — Il eut même la douleur de perdre enfin sa vénérable tante Sigismonde, qui, à l'âge de cent ans et huit jours, rendit l'âme, en fixant sur lui un regard narquois, et en souriant d'un sourire goailler.

L'opulente centenaire, munie des sacrements de l'Eglise, fut enterrée avec toute la pompe due à une femme qui laissait de quatre à cinq millions. — Marie la pleura.

Le lendemain son testament fut ouvert.

Il était daté du jour même du mariage de Marie Painsec avec M. Lafougliaie, et conçu en ces termes :

« Si au moment de ma mort, mon neveu Narcisse Paincuit est marié, je le nomme et l'institue mon légataire universel, à la seule charge de faire dire tous les ans une messe pour le repos de mon âme, — auquel cas les codicilles suivants devront être brûlés sans être lus. »

— Messieurs et mesdames, dit le notaire, Narcisse Paincuit n'étant pas marié, le testament dessus est évidemment insuffisant. En conséquence nous allons passer à la lecture des codicilles qui bien qu'ajoutés de dix ans en dix ans, ne forment qu'une seule pièce, ainsi que feu Mme Grossac m'a instruit le jour où elle atteignit sa centième année.

« Art. 1<sup>er</sup>. — Mon neveu Narcisse Paincuit n'ayant jamais consenti à se marier, malgré mes instances et m'ayant, par ainsi, privée dans ma vieillesse du bonheur de voir autour de moi grandir de jeunes enfants qui m'auraient aimés, tandis que lui m'aimait si peu qu'il n'a cessé de fonder ses espérances sur ma mort, je lègue à mondit neveu Narcisse Paincuit la somme nécessaire pour lui constituer une rente viagère de six cents francs et le décharge de toute reconnaissance envers ma mémoire. »

Le sexagénaire Narcisse fut, à ces mots, pris d'un tremblement nerveux qui ne devait plus le quitter.

Marie, dame Lafougliaie, fut, de tous les assistants, la seule qui n'eût point la cruauté de sourire. Le notaire se mordait les lèvres.

Philosophe hérita de cent mille francs pour ne voir cessé de donner à Narcisse le conseil de se marier.

rupture de la levée de St-Martin, ont découvert le cadavre du sieur Desvignes, qui avait disparu pendant l'inondation.

Ce vieillard, âgé de 80 ans, qui, comme nous l'avons déjà dit, n'avait pas voulu quitter sa demeure au moment du danger et avait résisté aux sollicitations de tous les membres de sa famille, a été entraîné dans un fossé à 500 mètres de sa maison, et recouvert de 0,50 c. de terre.

On se souvient des efforts tentés, mais en vain, par M. le maire de St-Martin, par M. Duportail et par les sieurs Martineau, de Chenetulle, pour aborder l'habitation du père Desvignes, à moitié détruite par le torrent, et le soustraire à la mort; mais il était déjà trop tard, Desvignes avait payé de sa vie son entêtement.

Le cadavre était en complète décomposition.

La compagnie du chemin de fer d'Orléans, malgré les pertes considérables qu'elle a elle-même éprouvées par suite de la dernière inondation, vient de faire remettre au Maire de Saumur, une somme de mille francs, pour être employée, par les soins du Bureau de Bienfaisance, au soulagement des inondés de notre ville.

Un don de 25 fr. a aussi été fait par l'administration des Pompes funèbres pour le même objet.

M. le Préfet de Maine-et-Loire a adressé à MM. les Sous-Préfets et Maires du département la circulaire suivante :

« Messieurs,

» Ainsi que l'indique le *Moniteur* du 25 octobre dernier, la commission chargée de proposer au gouvernement la répartition du produit de la souscription ouverte en faveur des victimes des dernières inondations, a décidé que les dons en nature seraient acceptés et distribués aussitôt que possible.

» Je vous prie de porter d'urgence à la connaissance de vos administrés que ces dons en nature devront être déposés aux mairies des chefs-lieux de canton.

» Suivant les instructions de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, MM. les sous-préfets auront soin de m'adresser tous les cinq jours une liste des objets déposés, afin que la commission centrale puisse en opérer la distribution la plus prompte possible.

» Recevez, etc.

» Le préfet, PORQUET. »

La loi des finances du 18 juillet a mis à la disposition de la grande chancellerie de la Légion d'Honneur, un crédit de 500,000 francs destinés à venir en aide aux officiers, sous-officiers et soldats mis à la retraite du 11 avril 1851 ou 25 juin 1861.

Pour que la répartition de ce crédit puisse être faite de la manière la plus équitable possible, M. le préfet de Maine-et-Loire, par une circulaire en date du 17 novembre, demande à MM. les maires du département, des renseignements précis et circonstanciés sur la position comparative de fortune, de famille et d'ancienneté de chacun des intéressés.

Dans la liste des exposants de la classe 50 (matériel et procédés des usines agricoles et des industries alimentaires), dont la commission impériale de l'Exposition universelle de 1867 a prononcé l'admission dans sa séance du 29 septembre 1866, nous trouvons le nom suivant :

9. Bignon (Jean-Claude), à Saumur.

Le canton de Doué vient de faire une perte profondément ressentie par les habitants de cette contrée. M. de Buor de Coissard vient de succomber à son château de Bussy-Fontaines, à l'âge de 48 ans, après quelques jours d'une cruelle maladie. M. de Buor appartenait à l'une des familles les plus distinguées de la Vendée, où elle compte nombre d'alliances.

Quoique vivant dans la sphère modeste de la famille, au milieu des travaux de l'agriculture, M. de Buor avait su se conquérir l'estime de tous par l'aménité de son caractère et l'extrême affabilité de ses relations. C'était l'homme de bon conseil, ami de tous, petits et grands, dévoué à toutes les œuvres véritablement utiles.

Cette existence si bien remplie dans sa trop courte durée a été couronnée par une mort chrétienne, dernier hommage rendu aux nobles convictions qui l'avaient toujours guidée. (*Union de l'Ouest*).

Mercredi, à huit heures du soir, un incendie s'est déclaré, avec une violence extrême, dans les fourrages de la carrière des Petits-Carreaux, à Trélazé. 260,000 kilogrammes de foin environ, 350,000 kilogrammes de paille et les échafaudages qui les supportaient sont en partie brûlés.

La perte est d'environ 30,000 fr., elle est couverte par une Compagnie d'assurances.

A neuf heures environ, les sapeurs-pompiers d'Angers ont été prévenus, et un instant après, une pompe et une section de sapeurs-pompiers partaient au pas de course.

Le feu, dit-on, a pris au même endroit qu'en 1864.

Le *Publicateur de la Vendée*, dans un article nécrologique sur le doyen des médecins de la contrée, cite un fait ignoré qui mérite d'être conservé à l'honneur du nom Français et du corps médical.

B... chirurgien de marine, fut fait prisonnier, à la suite d'un combat naval, et conduit dans la rade de Plymouth où, pendant sept an-

nées, il subit les cruelles épreuves des pontons anglais. — Enfin, vint le jour où, par une nécessité que fit naître son mérite personnel, il put revoir sa patrie.

Après la bataille de la Corogne, un si grand nombre de blessés anglais furent débarqués dans la ville près de laquelle séjournaient les pontons, que le gouvernement anglais fut amené par les nécessités du service à emprunter aux pontons eux-mêmes des officiers de santé français, pour aider les médecins anglais, insuffisants à leur tâche. On confia à B... la direction de ce service spécial. Il s'acquitta de cette mission avec le dévouement et la distinction qu'il mit dans tous les actes de sa vie, et le gouvernement anglais ne crut pas pouvoir mieux récompenser ses services qu'en lui offrant de le faire naturaliser comme médecin en Angleterre avec une haute position. B... n'avait pas le cœur à accepter un salaire de ce genre. Il en accepta un autre, sa liberté. Mais à cette liberté il mit avec persistance une condition qui révèle bien son caractère : ce fut celle d'emmener avec lui en France, en les soustrayant ainsi à l'exil des pontons anglais, autant de prisonniers français qu'il avait lui-même sauvé de sujets anglais soignés par ses mains.

Ce noble et singulier traité fut accepté par le gouvernement anglais et ponctuellement exécuté. Le jeune officier de santé eut l'insigne honneur et la joie de rentrer dans sa patrie avec ceux qui lui devaient leur liberté. Il aborda le rivage de France, conduisant six cents Français, ses compagnons d'exil, égaux en nombre aux malades anglais dont il avait conservé la vie.

Il a fallu sa mort pour que fût connue cette action qu'il trouvait toute simple et qu'il ne racontait qu'en famille. \* \* \*

On assure que l'affaire Lamirande, qui avait été fixée à cette session de la cour d'assises de la Vienne, est sur le point d'être remise à une autre session.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Il y a une vingtaine de mois, la femme Deletang, demeurant à Boyère, commune d'Ambillou, prit en nourrice un petit garçon qui lui fut remis par une sage-femme de Tours. La mère du nourrisson était la fille A..., originaire de Cheillé.

» Jeudi dernier, 15 novembre, cette fille alla voir son enfant à Ambillou. Elle se montra satisfaite de son état de santé et félicita la nourrice des bons soins qu'elle lui donnait. L'ayant pris sur ses genoux elle le caressa, et voulut lui mettre elle-même aux pieds une paire de bas qu'elle avait apportés à son intention. Mais, en se voyant dans les bras d'une femme qu'il ne connaissait pas, l'enfant se mit à pleurer et à crier, cherchant à se dégager des mains qui le retenaient.

» Sous prétexte de le calmer par une petite promenade, la fille A... sortit avec lui de la maison, tandis que la femme Deletang s'occupait de préparer le repas du soir.

» Un instant après, des cris perçants se firent entendre dans le voisinage. La fille A... avait assis l'enfant près d'un buisson, à trente mètres environ de la demeure des époux Deletang, et, accroupie à ses côtés, elle lui avait introduit dans la bouche le contenu d'une petite fiole.

» Cette action avait été remarquée par les deux petits enfants de la femme Deletang, qui avaient suivi des yeux la fille A... et s'étaient empressés de venir rapporter à leur mère ce qu'ils avaient vu.

» La femme Deletang allait sortir pour se rendre compte de ce fait, lorsque la fille A... revint, tenant l'enfant dans ses bras.

» Le nourrisson paraissait en proie à d'atroces souffrances. Il serrait fortement ses deux mains contre sa poitrine, comme pour comprimer la douleur qu'il y ressentait. Il avait l'intérieur de la bouche entièrement blanc; la langue était très-enflée. Autour du menton et sur le sarreau de l'enfant on apercevait des traces de brûlure.

» Surmontant sa vive émotion, avec laquelle contrastait le sang-froid de la fille A..., la femme Deletang s'empressa de préparer un breuvage pour essayer de calmer les souffrances du malheureux nourrisson. Mais le mal était sans remède.

» La fille A..., ayant manifesté l'intention de partir immédiatement en emmenant l'enfant, la femme Deletang s'y opposa, espérant, qu'avec ses soins, l'état du nourrisson s'améliorerait. La fille A... fut donc forcée de passer la nuit à Ambillou.

» Cette nuit fut affreuse pour le pauvre enfant. Lorsque, le lendemain, sa mère l'eut conduit à Tours, chez une femme qu'elle y connaissait, il rendit le dernier soupir, malgré tout ce que l'on put tenter pour le sauver.

» Après le départ de cette fille, les enfants de la femme Deletang trouvèrent à une petite distance de la haie près de laquelle la fille A... avait assis le nourrisson, une petite fiole contenant encore quelques gouttes de liquide : c'était, dit-on, de l'acide sulfurique ou vitriol. Près de la fiole se trouvait un morceau de papier qui avait sans doute servi à l'envelopper; ce papier portait des traces de corrosion.

» A la suite d'une enquête, la fille A... a été écrouée au pénitencier de Tours. Elle est âgée de vingt-quatre ans.

» Nous n'avons pas à nous faire ici l'écho de bruits tendant à rechercher et à indiquer la cause de l'acte effroyable que nous venons d'enregistrer. Pour entrer dans de nouveaux détails nous devons attendre que la justice ait terminé son instruction. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODÉT.

## Dernières Nouvelles.

Madrid, 22 novembre. — La reine est décidée à aller visiter le roi de Portugal à Lisbonne au commencement de décembre.

Constantinople, 15 novembre. — L'ambassadeur grec a réclamé les militaires hellènes capturés à Caudie. Le pacha a refusé. Le plénipotentiaire grec insiste à Constantinople. Les consuls étrangers ont décliné la question.

Berlin, 22 novembre. — La *Gazette du Nord* déclare que les assertions de la presse de Paris sur les relations des cours de Berlin et de Pétersbourg sont dénuées de fondement.

St-Petersbourg, 22 novembre. — L'*Invalide Russe* dément la concentration de troupes russes à Samarcande.

La forteresse de Djusak, le dernier point d'appui de l'émir de Bokhara, a été prise d'assaut par les Russes.

Le Caire, 18 novembre. — Le Parlement égyptien a été ouvert aujourd'hui par S. A. le vice-roi.

Pour les dernières nouvelles : P. GODÉT.

— Peste ! fit-il, si mon conseil eût été suivi, nous perdions ce beau legs.

— Oui, lui dit sa femme, mais si tu ne l'avais jamais donné, serions-nous mariés seulement ? car je vois bien à cette heure d'où nous sont venus les vingt mille francs de dot qui aplanirent toute difficulté.

« Quoiqu'il me soit très-pénible de morceler le bien créé en majeure partie par mes soins assidus, je m'y résigne en voyant mon neveu Narcisse Paincuit atteindre un âge qui rendra son mariage impossible », disait la testatrice au début d'un article rédigé, avec une prudence méticuleuse pour que ses volontés demeurassent inattaquables. Elle y faisait devoir de conscience et d'honneur, à tous et à chacun des légataires, de renoncer à leur part d'héritage, s'ils pouvaient être tentés, au mépris des intentions de la donatrice, de faire bénéficier Narcisse Paincuit de la moindre parcelle de ce qui leur était dévolu.

Tout legs refusé, toute valeur mobilière ou immobilière, de quelque nature que ce fût, y compris les meubles meublants du vieil hôtel Grossac, toute somme non répartie par des articles spéciaux, incomberaient à l'hospice de Longue-sur-Sautespoir.

La généreuse Marie soupira.

Les Painsec, petits et grands, étaient comblés.

Aucun cousin ni arrière-cousin n'était oublié.

Il y avait des dons aux domestiques, aux œuvres pies, à l'église, aux écoles, à l'hospice et à l'hôpital.

Il y avait la fondation perpétuelle de trois dots annuellement destinées à trois jeunes filles sages et pauvres.

Enfin, l'article additionnel par lequel devait finir la lecture de tous les codicilles était ainsi rédigé :

« Item. Je lègue par surcroît à mon neveu Narcisse Paincuit, le paquet cacheté qui se trouve à son adresse dans le tiroir du milieu de mon secrétaire. »

L'excellente Marie espéra que ce paquet renfermait une liasse de titres au porteur. C'était son album de jeune fille, contenant les fleurs desséchées et les vers amoureux qu'elle avait collectionnés pendant les dix ou douze ans de ses premières amours. Mais en outre, la malicieuse centenaire y avait ajouté les portraits photographiés de Marie elle-même, de Leonore Duchêne, Marguerite et Julie Descarres, Suzanné Lillois, Ernestine, Sophie, Anna, Clara, Elisabeth, Lucile et vingt autres dont

il n'avait tenu qu'à Narcisse de devenir l'heureux époux.

Paincuit, le déshérité, lacéra l'album en mille pièces et partit pour Paris, où il vit dans une mansarde avec ses six cents francs de revenu.

Ah ! si au moins cette maudite rente n'était pas viagère, il pourrait épouser sa femme de ménage et quelqu'un le soignerait dans ses vieux jours.

Heureusement sa tante ne l'a pas privé de ses droits incontestables à un lit dans l'hospice de Longue-sur-Sautespoir. G. DE LA LANDELLE.

FIN.

— Il se publie en ce moment, dans la Grande-Bretagne, 1257 journaux, dont 226 à Londres.

En 1856, c'est-à-dire il y a dix ans, il n'y avait, dans tout le Royaume-Uni, que 734 journaux; l'accroissement pour les dix ans est donc de 523 feuilles.

Le nombre actuel des magazines et revues est de 537, dont 106 s'occupent exclusivement de religion.

Vient de paraître :  
**Les Odeurs de Paris**, par Louis VEUILLOT.  
 Au bureau du journal.

Le mois de novembre nous fait assister au défilé traditionnel des almanachs. Au premier rang de ces publications indispensables, se place assurément l'*Almanach de l'Illustration* (24<sup>me</sup> année) qui justifie, cette année encore, par le nombre et le choix des gravures qu'il contient et par l'intérêt qui s'attache aux nom-

breux sujets d'actualité qu'il traite, la préférence que lui a toujours accordée le public. Éphémérides, souvenirs de la guerre de 1866, armements nouveaux, événements mémorables, beaux-arts, curiosités archéologiques, tout se trouve résumé dans cette intéressante publication. On sait que la collection des Almanachs de l'*Illustration* est devenue fort rare. Ce fait nous dispense d'un long commentaire et ne doit pas surprendre, quand on pense que chacun de ces almanachs présente l'histoire générale et pittoresque de l'année dont il

porte le millésime. — L'*Almanach de l'Illustration* pour 1867 forme un beau volume grand in-8°, magnifiquement illustré et doré sur tranches. Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25 c. — En vente aux bureaux de l'*Illustration*, 60, rue Richelieu, Paris.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE par le procédé Chevrier, rue du Faubourg Montmartre, 21, à Paris, conserve toutes les qualités et les propriétés reconnues à ce précieux et puissant agent thérapeutique; l'odeur

et la saveur en sont agréables, et la digestion facile. — Dépôt dans les principales pharmacies.

BOURSE DU 22 NOVEMBRE.  
 3 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 69 80.  
 4 1/2 p. 0/0 baisse 1 fr. — Fermé à 97 50

BOURSE DU 25 NOVEMBRE.  
 3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 69 65.  
 4 1/2 p. 0/0 hausse 45 cent. — Fermé à 97 11

P. GODET, propriétaire-gérant.

# A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, SAUMUR,

## GALERIE SPÉCIALE DE CONFECTIONS

### Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

Il est aujourd'hui prouvé, par plusieurs années d'expériences, que les personnes qui s'habillent dans notre Maison font une économie de plus de 40 pour 100 sur le prix qu'elles paieraient chez leur tailleur. Nous avons en ce moment un assortiment des plus complets, composé de plus de 10,000 vêtements pour Hommes.

Nous donnons plus bas un aperçu bien exact des prix des articles les plus avantageux.

Vêtements de maison molleton laine.....	9 f. 50	Mac-Farlane ondulé extra.....	40 f. »	Habillement complet, paletot, pantalon et gilet :	
Solférino ratiné.....	12 »	Caban.....	9 »	Pour hommes.....	58 f.
— — extra.....	18 »	— ratiné.....	30 et 35 »	Pour jeunes gens de 14 à 16 ans.....	48 »
Paletot très-chaud, double face, bonne qualité.....	30 »	— enfant de 10 à 15 ans, depuis.....	6 75	<b>PANTALONS.</b>	
Pardessus nouveauté.....	35 »	Redingote habillée.....	35 »	Pantalon cuir laine.....	4 »
— — drap anglais.....	48 »	— drap Sedan, tout ce qui se fait de plus beau.....	58 »	— nouveauté.....	8, 10 et 12
— extra riche qualité, de 120 et 140 fr. chez tous les tailleurs.....	58 »	Habit noir extra.....	60 »	— drap Elbeuf.....	15, 18 et 20
Paletot édredon.....	28 »	<b>GILETS.</b>		Pantalons satin noir, très-belle et très-bonne qualité.....	19 »
— ratiné.....	30 »	Gilet drap.....	4 50	Chemises confectionnées, Faux-Cols, Cravates, Foulards, Cache-Nez.....	
Mac-Farlane.....	29 »	— nouveauté.....	6, 7 et 8 »		
		— — extra.....	12 »		

Grand assortiment de Vêtements pour Jeunes Gens et Enfants. Toutes les tailles sont parfaitement assorties.

Un tailleur étant attaché à notre maison, nous sommes en mesure de livrer toute commande dans les 24 heures.

Choix des plus considérables de NOUVEAUTÉS et CONFECTIONS pour Dames : Robes, Châles, Draperies, Toiles Madapolams, Couvertures, Descentes de lit, Mercerie, Rubans, Corsets, Articles pour Couturières et Tailleurs Bonneterie, Bas, Chaussettes, Tricot, Laines à tricoter et à tapisser.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

#### VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 25 novembre 1866, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, chez la veuve GABILLIER, au moulin de la Cueilte-du-Loup, appartenant à M. Joly, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Lits, couvertures, couvertures, rideaux, grande et petite charrettes, harnais, bluterie, moulin à farine, toiles de moulin neuves, trois barriques de vin, pommes de terre, fourrage, paille, bois, basset, huche, balance, fûtailles, charrue, outils et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

A CEDER DE SUITE

Pour cause de changement de commerce

#### UN MAGASIN

DE

Spécialité de Blanc et Lingerie,

Situé rue Noire, n° 11, à Châtelleraul.

S'adresser à M. MASSIN. (516)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

#### VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le mardi 27 novembre 1866, à onze heures, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans la Maison centrale de Fontevraut (ateliers du sieur Popinet, vannier) et ensuite dans ceux de Saumur, à la vente publique, aux enchères, de quantité de marchandises et matériel dépendant de sa faillite, à la requête de M. POULET, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Grande quantité de battes, poinçons, épluchoirs, serpettes, sécatteurs, établis et sellettes, 520 boîtes d'osier, paniers à champagne, paniers à emballage, mannes, berceaux, chaises, paniers à bouteilles, baquets, un tour complet, beaucoup d'outils, une mécanique à lier l'osier et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

#### A VENDRE BEAUX PLANTS

DE

PEUPLIERS SUISSES et D'ITALIE (10,000 pieds de 3 ans).

S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'École impériale de cavalerie de Saumur. (481)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

#### ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 8 décembre 1866, il sera procédé, à trois heures du soir, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 1,500 quintaux de blé, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

Nota : La denrée sera livrée entre deux fers. (555)

#### A VENDRE

UN COUPÉ LÉGER,

BIEN ROULANT,

Presque neuf.

S'adresser au bureau du journal.

#### A LOUER

En totalité ou par parties,

Pour la Saint-Jean 1867,

#### UNE MAISON

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M<sup>me</sup> SEONNET, rue Beaurepaire, ou à M<sup>me</sup> TAILBOUIS, à Doué-la-Fontaine. (18)

NOUVELLES

#### MACHINES A COUDRE

Américaines.

A. MARLOTEAU,

Rue des Poëliers, à Angers.

Avec la machine nouvelle, on peut faire tous les travaux que l'on faisait autrefois avec les machines de 250 francs.

Prix : 80 francs.

Marchant à la main, se transportant sur n'importe quelle table.

Montée sur un très-joli guéridon, fonctionnant au pied.

Prix : 130 francs.

Beaucoup de personnes, mal renseignées sur les machines à coudre, ou n'ayant aucune connaissance des progrès opérés depuis quelques années par la Maison Américaine de M. Ch. B. Goodwin, croient encore bien faire en achetant des systèmes Howe et autres, qui, aujourd'hui, n'ont plus leur raison d'être, car les machines de la Maison Américaine les surpassent en vitesse, légèreté, beauté de travail et modicité de prix; les réparations sont moins coûteuses et promptement faites.

Je m'engage, pour toutes machines sortant de ma Maison, à les rendre de suite, ou au plus tard dans les vingt-quatre heures. (489)

A VENDRE

à l'essai

DEUX beaux et bons CHIENS courants, âgés de trois ans.

S'adresser à M. BESNARD, rue du Petit-Versailles, n° 12. (533)

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

M<sup>me</sup> GALLEY, sage-femme, a transféré son domicile, rue du Palais, à l'angle du quai de Limoges. (483)

M. ROSSIGNOL père a l'honneur de prévenir qu'il vient de céder son Atelier de Confection à son fils le jeune, et que pour économi ses marchandises, il vendra 15 0/0 au-dessous des prix ordinaires. (483)

#### ÉPILEPSIE ET NÉURALGIE

Le spécifique le plus sûr, contre ces affections, est l'*Élixir au Gallium Album de l'Ermitage*, préparé par TAILLOTTE, pharmacien à TAILLOTTE (Drôme). Sa notice, sur les maladies du système nerveux, est expédiée franco, sur demande.

Dépôt à Saumur, chez M. Gaudier, pharmacien; à Angers, chez M. Aubert; à Baugé, chez M. Després; à Cholet, chez M. Enon, pharmaciens. (545)

Saumur, imp de P. GODET.